



Aide à la restructuration

Volet irrigation

(Aides FranceAgriMer)

QU'EST-CE QUE C'EST ?

A. DEFINITION

FranceAgriMer définit l'irrigation ainsi : Installation d'un dispositif de goutte-à-goutte ou micro-irrigation mis en place, et en eau, sur tous les rangs avant le 31 juillet de la campagne en cours.

B. MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide est de 1.150 €/ha. La surface prise en compte est celle retenue pour calculer le montant de la prime à la plantation → Surface à ras-des-souches + largeur d'un demi inter-rang.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Vous devez obtenir une attestation de la DDTM. Pour délivrer celle-ci, la DDTM vérifiera les conditions suivantes :

L'état de la masse d'eau n'a pas été qualifié de moins que bon

L'investissement n'a pas d'incidence négative importante sur l'environnement

Un compteur volumétrique individuel est (ou sera) mis en place

En supplément des points précédents, pour la mise en place de l'irrigation sur des parcelles déjà plantées en vigne :

FranceAgriMer doit vérifier l'absence d'irrigation avant le commencement des travaux via des photos géolocalisées

Plafond de 12 Ha (GAEC : 12 x Nb associés)

FOCUS SUR LE COMPTEUR INDIVIDUEL

Chaque compteur installé devra permettre une mesure individuelle directe de la consommation d'eau au niveau de l'exploitation ou de l'unité de production concernée.

Le partage de borne n'est ainsi pas autorisé, sauf si :

- ❖ Le contrat lié au compteur a été souscrit en nom propre et que ce compteur permet d'alimenter en eau uniquement des parcelles exploitées par une société dont le souscripteur du contrat est un des associés
- ❖ Il existe un relevé d'index individuel (uniquement les contrats collectifs de BRL)

COMMENT OBTENIR L'ATTESTATION ?

Pour le Gard → Il vous faut faire la demande via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fiche-descriptive-du-projet-d-irrigation-necessair>

Pour l'Aude, l'Hérault, et les PO → Vous devez envoyer un mail à la DDTM, **suivant le modèle joint en annexe**, en indiquant, dans le corps de mail, les informations suivantes :

Nom-Prénom OU Raison sociale complète	Numéros de CVI, de PACAGE, et de SIRET
Liste des parcelles cadastrales concernées par le projet	Localisation des points de prélèvement d'eau

Il faut aussi joindre les documents suivants :

- ❖ **Si irrigation via BRL** → Contrat ou dernière facture
- ❖ **Si irrigation via une ASA** → Attestation d'adhésion à l'ASA avec mention des parcelles cadastrales concernées, localisation du point de prélèvement et confirmation de la mise en place d'un compteur volumétrique individuel
- ❖ **Si irrigation via forage, retenue collinaire, pompe dans une rivière/canal, ...** → photo géolocalisée OU devis/facture d'achat du compteur volumétrique.

CONSERVATION DU MATERIEL D'IRRIGATION

L'investissement devra être conservé 5 ans en place à minima, sous peine de devoir rembourser la prime au prorata-temporis.

Les parcelles concernées ne pourront pas être vendues ou mises en fermage avant la 6^{ème} année suivant le versement de la prime. Sauf pour les cas suivants :

Changement de forme juridique

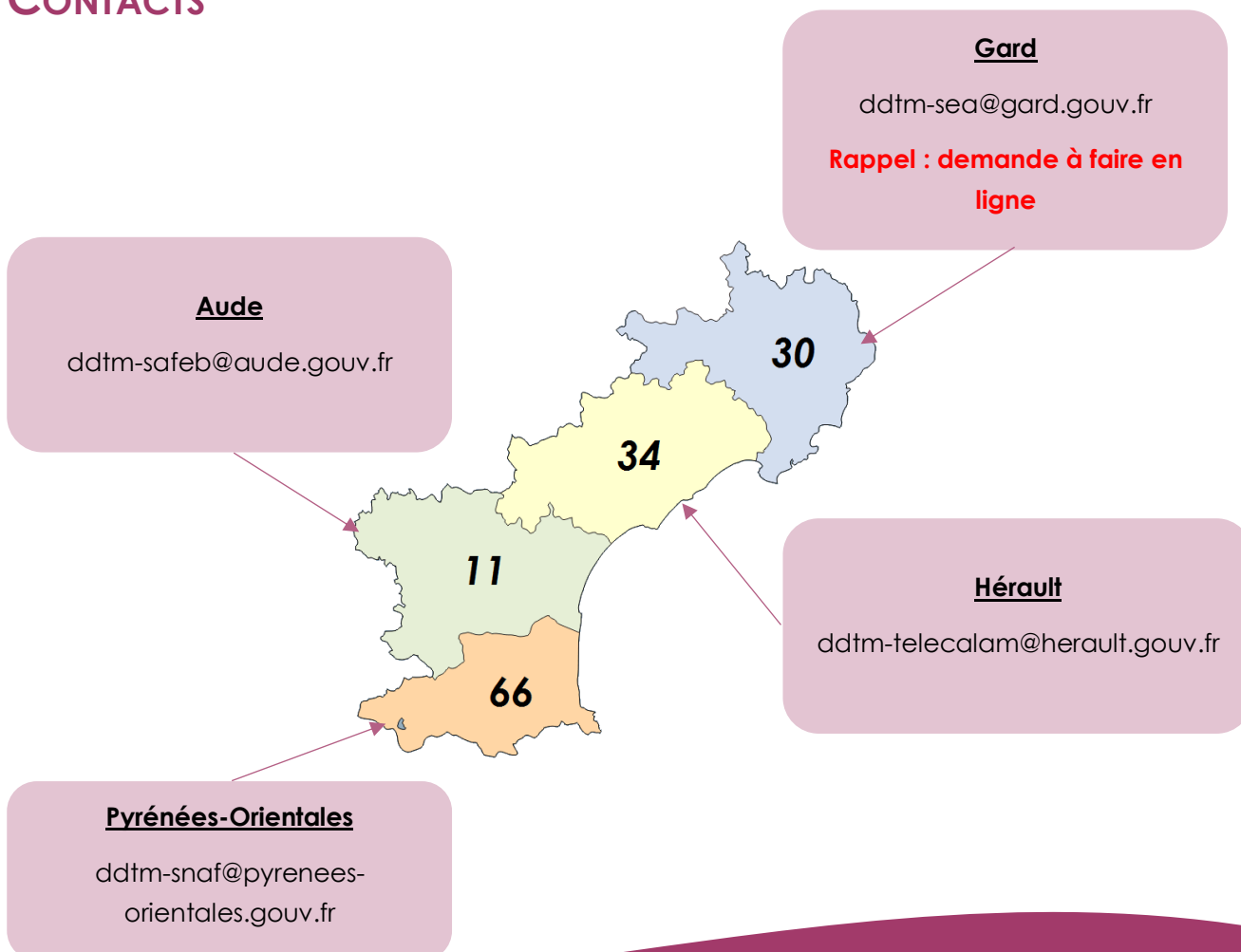
Il faut à minima qu'un des associés de l'ancienne société soit associé de la nouvelle société

Reprise totale de l'exploitation par la famille

L'exploitation est reprise par le conjoint, un des enfants, un des petits-enfants, ou conjoint de ces derniers.

Fusion absorption par une autre entité

CONTACTS



ANNEXE : MAIL TYPE A ADRESSER A LA DDTM

A COPIER DANS LE CORPS DE MAIL !

Bonjour,

Dans le cadre de la restructuration du vignoble, je dois déposer un dossier de demande d'aide sur le site de FranceAgriMer pour la mise en place d'irrigation. Pour ce, il me faut fournir une attestation de votre part.

Mes références :

- Nom-Prénom ou Raison sociale complète :
- Numéro de CVI :
- Numéro de SIRET :
- Numéro de PACAGE :

Les parcelles concernées par mon projet sont :

Référence cadastrale	Surface à irriguer	Commune

NE GARDER QUE LE PARAGRAPHE CORRESPONDANT A VOTRE CAS :

Irriguant via BRL, vous trouverez ci-joint **ma dernière facture complète/mon contrat**. Les bornes concernées se trouvent sur les parcelles cadastrales suivantes :

OU

Irriguant via l'ASA de, vous trouverez ci-joint **mon attestation d'adhésion**. Les bornes concernées se trouvent sur les parcelles cadastrales suivantes :

OU

Je vais irriguer grâce à un forage/une retenue collinaire/une pompe installée dans le canal... situé(e) sur la parcelle cadastrale Vous trouverez ci-joint la **photo ainsi que sa géolocalisation/la facture d'achat/le devis du compteur volumétrique**.

Dans l'attente de l'attestation.

Cordialement,